



## COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

Séance téléphonique restreinte

### PROCÈS-VERBAL N°9

REUNION TELEPHONIQUE EN DATE DU 20 AVRIL 2018

**Nombre de membres :**

- En exercice : 9

- Présents : 3

- Excusés : 6

**Date de convocation :** 20/04/2018

**Étaient présents :**

M. CROCHEMORE

M. LEROUX

M. GRIEU

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale Futsal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

\*\*\*\*\*

### HOMOLOGATION DES MATCHS

#### Championnat R1 – Secteur Caen

##### Journée n°1

La Feuille du match GUERINIERE FUTSAL / AG CAENNAISE joué le 10/01/2018 n'étant jamais parvenue à la Ligue de Normandie et cela après plusieurs rappels via Procès-verbal et courrier mail, la commission, vu l'article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFN, décide :

- Match perdu 0-3 avec 1 point de pénalité au club de GUERINIERE FUTSAL
- Match perdu 0-3 avec 1 point de pénalité au club de AG CAENNAISE
- Amende de 12.00€ au club de GUERINIERE FUTSAL

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



#### Journée n°7

La Feuille du match GUERINIERE FUTSAL / CSP CAEN joué le 10/01/2018 n'étant jamais parvenue à la Ligue de Normandie et cela après plusieurs rappels via Procès-verbal et courrier mail, la commission, vu l'article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFN, décide :

- Match perdu 0-3 avec 1 point de pénalité au club de GUERINIERE FUTSAL
- Match perdu 0-3 avec 1 point de pénalité au club de CSP CAEN
- Amende de 12.00€ au club de GUERINIERE FUTSAL

#### Journée n°8

La rencontre AS VILLERS HOULGATHE / TROARN jouée 16/04/2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### Journée n°10

La Rencontre AS VILLERS HOULGATHE / ASL CHEMIN VERT jouée le 09/04/2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### Journée n°11

La Feuille du match ASL CHEMIN VERT / CSP CAEN joué le 31/01/2018 n'étant jamais parvenue à la Ligue de Normandie et cela après plusieurs rappels via Procès-verbal et courrier mail, la commission, vu l'article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFN, décide :

- **La Feuille de match ASL CHEMIN VERT / CSP CAEN joué le 31/01/2018 n'étant jamais parvenue à la Ligue de Normandie et cela après plusieurs rappels via Procès Verbal et courrier mail, la commission décide :**
  - D'appliquer l'article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux.
  - Amende de 12.00€ au club de ASL CHEMIN VERT
  - Match perdu 0-3 avec 1 point de pénalité au club de ASL CHEMIN VERT
  - Match perdu 0-3 avec 1 point de pénalité au club de CSP CAEN

#### Journée n°12

- Les 4 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°13

- Les 4 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°14

- Les 4 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

- **Rencontre AG CAENNAISE / ASL CHEMIN VERT Forfait non déclaré de AG CAENNAISE**

La Commission décide de :

- Donner match perdu 0-3 à l'équipe AG CAENNAISE pour en faire bénéficier le club de ASL CHEMIN VERT,
- Infliger 1 point de retrait à l'équipe AG CAENNAISE dans le championnat de Régional 1,

- Les 3 autres rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 1  
Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°15

- **Rencontre AS VILLERS HOULGATHE / AG CAENNAISE. Forfait non déclaré de AG CAENNAISE**

La Commission décide de :

- Donner match perdu 0-3 à l'équipe AG CAENNAISE pour en faire bénéficier le club de AS VILLERS HOULGATHE,
- Infliger 1 point de retrait à l'équipe AG CAENNAISE dans le championnat de Régional 1,

- Les 3 autres rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 1  
Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°16

- **Rencontre AG CAENNAISE / CSP CAEN. Forfait non déclaré de AG CAENNAISE**

La Commission décide de :

- Donner match perdu 0-3 à l'équipe AG CAENNAISE pour en faire bénéficier le club de CSP CAEN,
- Infliger 1 point de retrait à l'équipe AG CAENNAISE dans le championnat de Régional 1,

➔ **Situation du club AG CAENNAISE.** Le forfait enregistré contre CSP CAEN étant le 3<sup>ème</sup> de la saison. Le club d'AG CAENNAISE est placé en situation de forfait général.

- Le club est classé dernier du championnat R1 Futsal B
- Cet état intervenant lors des 5 dernières journées, les résultats demeurent acquis.
- Les prochaines rencontres contre HEROUVILLE FUTSAL 2 et GUERINIERE 2 sont déclarées perdues 0-3 au profit des ces dernières.
- Inflige une amende de 160.00€ au club AG CAENNAISE // Annexe 5 des règlements

- **Rencontre GUERINIERE 2 / FUTSAL HEROUVILLE 2.**

Suite à une réunion préalable à la Ligue de Normandie regroupant les deux clubs ainsi que les instances. La Commission entend les difficultés du club GUERINIERE à assurer la sécurité de cette rencontre, préférant déclarer forfait pour celle-ci décide :

- Donner match perdu 0-3 à l'équipe GUERINIERE 2 pour en faire bénéficier l'équipe de HEROUVILLE FUTSAL 2
  - Infliger 1 point de retrait à l'équipe GUERINIERE 2 dans le championnat de Régional 1,
  - A titre exceptionnel au vue des circonstances, de ne pas infliger d'amende au club de GUERINIERE.
- Les 2 autres rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 6 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°17

- Les 3 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain - 5 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°18

- **Rencontre CAEN FUTSAL / ASVH jouée le 12/04/2018. En attente feuille de match**  
Celle-ci est à faire parvenir dans les meilleurs délais sous peine d'application - Article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux.
- Les 2 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain - 5 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

### **Championnat R1 HN**

#### Journée n°10

- La rencontre RUCHE DEVILLE FUTSAL / FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE jouée le 10/03/2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### Journée n°11

- **Rencontre AS MADRILLET / LA RUCHE FUTSAL jouée le 14/04/2018. En attente feuille de match**  
Celle-ci est à faire parvenir dans les meilleurs délais sous peine d'application - Article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux.
- Les 3 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain - 5 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°12

- Les 4 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain - 0 Dossier transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°13

- Les 4 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain - 0 Dossier transmis en Commission de Discipline.

#### Journée n°14

- **Rencontre AS MADRILLET / AL DEVILLE MAROMME. Forfait non déclaré de AL DEVILLE MAROMME**

La Commission décide de :

- Donner match perdu 0-3 à l'équipe AL DEVILLE MAROMME pour en faire bénéficier le club de AS MADRILLET,
  - Infliger 1 point de retrait à l'équipe AL DEVILLE MAROMME dans le championnat de Régional 1,
  - Inflige une amende de 60.00€ au club AL DEVILLE MAROMME – Annexe 5 des Règlements Généraux.
- Les 3 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain - 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

#### **La finale du Championnat Régional R1 opposera :**

Le Vendredi 11/05 → HAVRE CAUCRIAVILLE S. / ES TROARN

Le Mercredi 16/05 → ES TROARN / HAVRE CAUCRIAVILLE S.

#### **Championnat R2 BN**

#### Journée n°11

- Les 2 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 1 Dossier transmis en Commission de Discipline

#### Journée n°12

- Les 2 rencontres disputées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain – 2 Dossiers transmis en Commission de Discipline

#### Journée n°13

- **Rencontre CS THIBERVILLE / AST DEAUVILLE jouée le 17/04/2018. En attente feuille de match**

Celle-ci est à faire parvenir dans les meilleurs délais sous peine d'application - Article 219 des Règlements Généraux – Annexe 5 des Règlements Généraux.

-

- **Rencontre AS VILLERS H. 2 / US FLERS. Forfait déclaré de US FLERS.**

La Commission décide de :

- Donner match perdu 0-3 à l'équipe US FLERS pour en faire bénéficier le club de AS VILLERS HOULGAYHE 2,
- Infliger 1 point de retrait à l'équipe US FLERS dans le championnat de Régional 2,
- Inflige une amende de 40.00€ au club US FLERS – Annexe 5 des Règlements Généraux.

Journée n°14

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline

Le Secrétaire de séance  
Lilian LEROUX

Le Président de Séance  
Thierry Grieu